

Tout savoir
sur...

L'OPTION CRÉDIT

Deux solutions
de paiement
sur votre carte bancaire,
des atouts
qui changent tout !

QU'EST-CE QUE L'OPTION CRÉDIT⁽¹⁾ ?

- Il s'agit d'une fonctionnalité supplémentaire proposée gratuitement sur toutes les cartes de paiement Société Générale⁽²⁾.
- Ajoutée sur votre carte de paiement habituelle, l'option Crédit est adossée à un crédit renouvelable Alterna.

QUE PERMET-ELLE ?

L'option Crédit⁽¹⁾ vous offre la possibilité de choisir de payer au comptant ou à crédit⁽³⁾ pour tous vos achats et vos retraits dans les distributeurs. Elle vous permet également de bénéficier gratuitement de la Prolongation Garantie Constructeur⁽⁴⁾ sur vos achats réglés avec votre carte, que vous payez au comptant ou à crédit.

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

- Elle peut s'utiliser chez les commerçants, mais aussi dans les distributeurs automatiques de billets.
- Elle fonctionne partout en France, sauf pour les ventes à distance (Internet, téléphone) et les opérations effectuées sans code secret (ex : péage, parking).
- Lorsque vous insérez votre carte dans un terminal de paiement, ou un distributeur, il vous sera proposé un choix : « comptant » ou « crédit ». A noter que le paiement « comptant » est effectué par défaut.
- **Si vous payez au comptant :**
 - Votre compte bancaire est alors débité comme d'habitude suivant le type de débit de votre carte de paiement (immédiat ou différé).
- **Si vous payez à crédit :**
 - L'opération est prélevée sur le crédit renouvelable Alterna que vous aurez ouvert au moment de la souscription de l'option Crédit.
 - Lors des opérations à crédit, un contrôle systématique est réalisé. Vos retraits et paiements à crédit sont autorisés si le montant disponible de votre crédit et si la capacité de retrait de votre carte (commune à l'ensemble de vos retraits comptant et à crédit) n'est pas dépassée.
 - Vous vous êtes trompé ? Vous regrettez d'avoir réglé un achat à crédit ? Conformément à la loi, vous pouvez procéder à tout moment et sans frais à un remboursement anticipé de tout ou partie de votre crédit. Ainsi, un simple virement de votre compte bancaire vers votre crédit renouvelable Alterna vous permet de rembourser l'équivalent de votre achat à crédit.
 - À l'inverse, vous auriez finalement préféré passer un achat à crédit ? Il vous suffit d'effectuer un virement⁽⁵⁾ de votre crédit renouvelable Alterna vers votre compte bancaire.
 - Vos remboursements sont étalés dans le temps en fonction de votre situation financière et du rythme choisi avec votre conseiller à l'ouverture de votre crédit renouvelable (vitesse lente, moyenne ou rapide).
 - Vous recevez un relevé de compte mensuel où figurent vos mensualités ainsi que les renseignements financiers concernant votre crédit renouvelable.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

L'OPTION CRÉDIT

QUELS SONT SES ATOUTS ?

- **Le choix** : l'option est disponible sur l'ensemble des cartes de paiement⁽²⁾.
- **La simplicité** : vous avez une seule carte dans votre portefeuille et un seul code secret à retenir.
- **La liberté** : à chaque utilisation de la carte vous pouvez choisir entre comptant ou à crédit.
- **La sécurité** : le paiement se fait au comptant par défaut. Un contrôle du montant non utilisé du crédit est systématiquement effectué avant l'utilisation de la carte à crédit.
- **La tranquillité** : vous bénéficiez gratuitement de la prolongation de la garantie constructeur⁽⁴⁾ de 2 ans pour tout bien réglé avec votre carte bancaire, que se soit au comptant ou à crédit, pour un montant minimum d'achat de 75 EUR.
- **La souplesse** : à tout moment, vous pouvez changer le rythme de vos remboursements (en appelant votre agence, le 3933⁽⁶⁾ ou sur Internet dans l'espace Clients).

QUEL EN EST LE COÛT ?

L'option Crédit est ajoutée gratuitement à votre carte de paiement actuelle.

- Pas de cotisation supplémentaire.
- Pas de frais de refabrication de la carte.
- Seule l'utilisation à crédit est soumise à intérêts.

VOS QUESTIONS/NOS RÉPONSES

Et si je veux solder mon crédit ?

Vous avez à tout moment la possibilité d'effectuer un remboursement anticipé, total ou partiel, sans frais ni pénalités (conformément à la loi en vigueur).

Souscrire un crédit n'est-il pas trop risqué pour moi ?

La Société Générale s'engage à vos côtés pour un crédit responsable : votre conseiller est là pour définir avec vous le montant de votre crédit renouvelable Alterna en fonction de votre situation financière et de vos besoins. Il étudie donc avec vous au préalable, votre capacité de remboursement.

(1) Option Crédit consentie dans le cadre d'un crédit renouvelable Alterna, sous réserve d'acceptation de votre dossier par le prêteur SOGEFINANCEMENT

S.A.S. 394 352 272 R.C.S. Nanterre. Vous disposez du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation pour renoncer au crédit.

(2) Hors cartes VPay et American Express.

(3) L'utilisation à crédit doit résulter de votre accord exprès. Le choix n'est possible qu'en France, sur les DAB affichant la marque « CB » et chez les commerçants disposant de terminaux de paiement compatibles. A défaut, le paiement est réalisé Comptant (débit immédiat ou différé en fonction des caractéristiques de votre carte).

(4) Dans la limite des dispositions contractuelles. Contrats d'assurance souscrits par SOCIETE GENERALE auprès de ALLIANZ IARD par l'intermédiaire de SPB, Entreprises régies par le code des assurances.

(5) Dans la limite du montant non utilisé de votre crédit.

(6) Depuis l'étranger : +33 (0)1 76 77 3933 - Tarif au 01/10/2015 : 0,34 euros TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon l'opérateur.